

LES ESPÈCES DE TORTUES

Ces quatre espèces de tortues ont déjà été vues dans le secteur. La présence de la tortue peinte et de la tortue serpentine est confirmée.

TORTUE PEINTE

(*Chrysemys picta marginata*)



© Michel Bordeleau

TORTUE SERPENTINE

(*Chelydra serpentina serpentina*)



© Philippe Bouchard

TORTUE GÉOGRAPHIQUE

(*Graptemys geographica*)



© Pixel Pepp, CC Flickr

TORTUE MOLLE À ÉPINES

(*Apalone spinifera spinifera*)



© Todd Pierson, CC Flickr

RÉCOLTE OU INTRODUCTION DE TORTUES

Toutes les espèces de tortues indigènes sont protégées en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Cette loi interdit de les chasser, de les capturer, de les garder en captivité ou de les vendre.

Ne pas déplacer les tortues sauf si elles bloquent une route et que leur sécurité et celle des automobilistes sont compromises.

Ne pas relâcher de tortues provenant des animaleries dans la nature. Ces tortues exotiques compétitionnent avec les espèces indigènes, en plus d'être un vecteur de transmission de maladies et de parasites.

RESSOURCES

Si vous désirez avoir plus d'informations sur les tortues du Québec ou pour signaler la présence d'une tortue vivante, blessée ou morte : www.carapace.ca



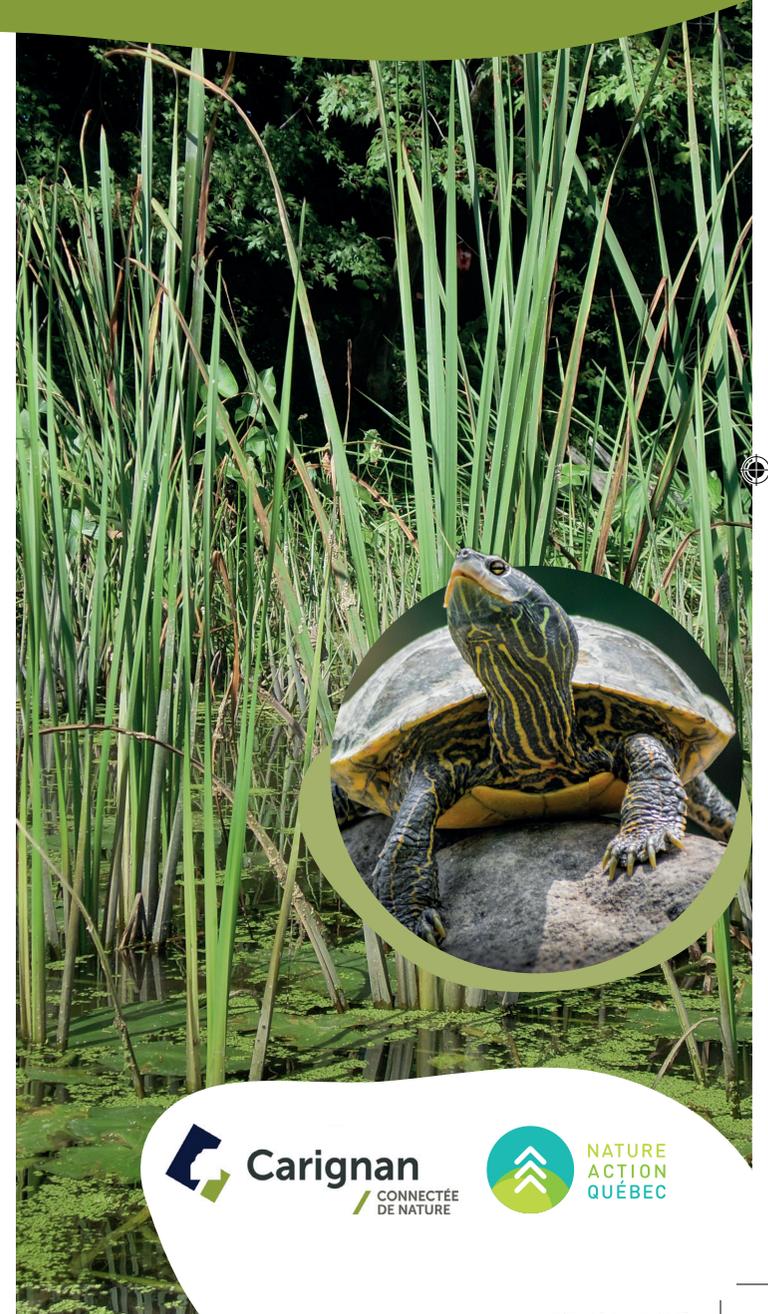
Pour plus d'informations sur les espèces exotiques envahissantes, dont le phragmite, vous pouvez consulter le site internet suivant : <https://nature-action.qc.ca/evee/>



Canada Québec

Ce projet a été rendu possible grâce à une contribution du Programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec.

À CARIGNAN, ON PROTÈGE LES TORTUES ET LEURS HABITATS!



HABITATS DES TORTUES

Toutes nos espèces de tortues sont aquatiques, mais quelques-unes s'aventurent souvent sur la terre ferme. Plusieurs espèces ont l'habitude de prendre des bains de soleil sur des roches ou des souches qui émergent, où elles s'entassent parfois à plusieurs.



Tortues peintes © Alain Daigle

La reproduction des tortues a lieu dans l'eau alors que la ponte s'effectue sur la terre, dans un endroit bien drainé ayant un substrat graveleux ou sableux. La femelle creuse un trou dans lequel elle dépose ses œufs. Les œufs éclosent à la fin de l'été ou à l'automne, puis les petits se dirigent d'instinct vers le point d'eau le plus proche. Dans certains cas, les petits passent l'hiver dans le nid.



Œufs de tortue molle à épines
© Étienne Plasse

Nos tortues d'eau douce hibernent au fond des étangs, des lacs ou des rivières. Des groupes parfois importants passent l'hiver au même endroit.

LES BONNES PRATIQUES POUR PROTÉGER LES TORTUES

SE COMPORTER ADÉQUATEMENT EN PRÉSENCE DE TORTUES



Soyez discret! Observez-les de loin afin de ne pas les effrayer. Surtout, **ne jamais déranger une femelle en train de pondre!**



Femelle en ponte © Fritz Hopfengartner

PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ DES HABITATS

- Garder son terrain le plus naturel possible (bois mort au sol, diversité d'espèces végétales, etc.);
- Végétaliser les berges d'un cours d'eau;
- Éradiquer les espèces exotiques envahissantes, en particulier le phragmite;
- Éviter de naviguer à travers les colonies de phragmite afin de limiter la dispersion de cette espèce exotique envahissante.



Tortue serpentine © Hugo Tremblay

RÉDUIRE LES SOURCES DE MORTALITÉ

- **Demeurez vigilant** quant à leur présence sur les routes, surtout pendant la période de ponte au mois de juin;
- Éteignez le moteur de votre bateau lorsque vous êtes à proximité des rives;
- Si vous pêchez accidentellement une tortue, tentez de retirer l'hameçon le mieux possible.



Rivière L'Acadie © NAQ

LE PHRAGMITE : UNE MENACE POUR L'HABITAT DES TORTUES

Cette plante envahissante forme des colonies denses, pouvant atteindre 5 mètres de hauteur. Ses fleurs en panache restent visibles en hiver sur les tiges érigées.



Roseau commun (ou phragmite) © NAQ